

Journal des traducteurs Translators' Journal

3. École supérieure de jeunes filles Marie Haps (Bruxelles)

La rédaction et R. De Coninck

Volume 7, numéro 1, 1er trimestre 1962

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061653ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061653ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

La rédaction & De Coninck, R. (1962). 3. École supérieure de jeunes filles Marie Haps (Bruxelles). *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 7(1), 22–22.
<https://doi.org/10.7202/1061653ar>

¶ 3. Ecole supérieure de jeunes filles Marie Haps (Bruxelles) :

Fondée en 1919, cette école est libre et catholique; placée sous le patronage de l'Université Catholique de Louvain, elle possède, depuis 1955, une Section d'Interprétariat, dont la direction a été confiée à Madame C. De Galocsy-Giblet.

L'Ecole décerne après trois années d'études les diplômes de *traductrice* et d'*interprète de liaison*. L'année académique commence au début d'octobre et se termine fin mai. Les cinq langues enseignées sont : l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le français et le russe. Des cours de formation générale (Philosophie morale; sciences religieuses; logique et psychologie; histoire politique; droit civil; institutions politiques; économie politique et sociale; institutions internationales; problèmes scientifiques et commerciaux) alternent avec des cours spécialisés (linguistique; stylistique française; littérature française et comparée) et avec des cours de langues proprement dits. Chaque étudiante doit en outre présenter à l'examen final un mémoire en langue étrangère. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour l'école précédente; la taxe d'inscription est fixée à 5,000 F.B. par année d'études. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de l'Ecole supérieure de jeunes filles, 11, rue d'Arlon, Bruxelles².

(D'après un mémoire du Dr R. De Coninck, Professeur à l'Ecole Supérieure de Traducteurs & d'Interprètes d'Anvers.)



(2) Comparer ce programme à celui de l'Institut Supérieur d'Interprétariat et de Traduction (Paris) et de l'Institut des Hautes Etudes d'Interprétariat (Paris), publiés dans le numéro d'avril-juin 1958 du Journal des Traducteurs.